

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Nombre de membres en exercice 15  
Qui ont pris part à la délibération 13  
Nombre de suffrages exprimés 15

Date de la convocation : 01/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE NAVARRENX

SEANCE DU 03 JUIIN 2026

L'an deux mil-vingt-six et trois juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Henri CAZALETs, Serge CORRE, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Marc PEZIER, François PIERAGNOLO, Anne FAIMALI, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER.

Absents : Néant

Excusés : Olivier LE CUNF – Marjorie CHOPIN

Secrétaire : Henri CAZALETs

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

*Mr Olivier LE CUNF donne pouvoir à Mme Nadine BARTHE.*

*Mme Marjorie CHOPIN donne pouvoir à Mr Henri CAZALETs.*

**OBJET : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX  
D'HABITATION**

**Délibération n° 06-06-2026**

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance, et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

VU l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation **avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027**
- Charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Nadine BARTHE

